



#### Note au lecteur

Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques est un plan d'action gouvernemental qui met à contribution plusieurs ministères et organismes québécois. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) remercie les ministères et organismes suivants pour leur collaboration à ce bilan annuel :

- Agence de l'efficacité énergétique (AEE)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Ministère de la Sécurité publique (MSP)
- Ministère des Transports (MTQ)

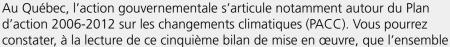
# TABLE DES MATIÈRES

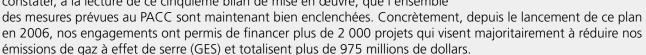
Mot	du ministre	5
Intro	oduction	7
Fina	ncement du plan d'action	9
1.	Énergie	10
2.	Transports	13
3.	Milieu municipal	19
4.	Industries	21
5.	Matières résiduelles	23
6.	Agriculture et foresterie	25
7.	Exemplarité de l'État	26
8.	Sensibilisation du public et partenariats	28
9.	Innovation technologique	31
10.	Adaptation aux changements climatiques	34
11.	Reddition de comptes du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques	38
Con	clusion	41



#### MOT DU MINISTRE

Les changements climatiques sont lourds de conséquences sur l'ensemble des populations touchées et sur l'économie dont elles dépendent. Les différents impacts observables au quotidien nous font prendre conscience de la nécessité d'agir dès maintenant, en revoyant entre autres nos façons de nous déplacer, de produire et de consommer.





Nous sommes d'ailleurs sur la bonne voie pour atteindre notre cible de réduction d'émissions de GES de 6 % sous le niveau de 1990 en 2012. Selon le dernier inventaire québécois sur les émissions de GES, une baisse de près de 1,2 % des émissions de GES a été enregistrée de 1990 à 2008. De plus, à l'échelle du Canada, le Québec est la province qui a la plus faible empreinte carbone par habitant. Ces résultats nous encouragent à poursuivre nos efforts, et même à mener notre lutte encore plus loin.

C'est dans cette perspective que le Québec s'est fixé une cible de réduction de 20 % de ses émissions de GES sous le niveau de 1990 à l'horizon 2020. Bien qu'ambitieuse, cette cible de réduction ne doit pas être vue comme une finalité, mais plutôt comme une étape clé pour le développement d'une économie basée sur des activités faibles en carbone. Nous voulons faire du prochain plan d'action sur les changements climatiques, qui couvrira les années 2013 à 2020, un véritable tremplin vers une économie verte pour le Québec. Plusieurs initiatives concrètes du gouvernement mènent déjà dans cette direction, telles que la mise en œuvre du Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques et l'instauration prochaine d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES, en collaboration avec les autres provinces canadiennes et États américains membres de la Western Climate Initiative (WCI).

Comme vous pourrez le constater avec le présent bilan, nos actions sont nombreuses et mobilisent tous les acteurs de la société, car c'est ensemble que nous relèverons avec brio l'un des plus grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle, celui des changements climatiques.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,



#### INTRODUCTION

LE 15 JUIN 2006, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DÉVOILAIT SON PLAN D'ACTION 2006-2012 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (PACC) INTITULÉ « LE QUÉBEC ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, UN DÉFI POUR L'AVENIR », QUI SE COMPOSE DE 26 MESURES DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) ET D'ADAPTATION AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. CES MESURES VISENT NOTAMMENT LES SECTEURS SUIVANTS : L'ÉNERGIE, LES TRANSPORTS, LE MILIEU MUNICIPAL, L'INDUSTRIE, LES MATIÈRES RÉSIDUELLES, L'AGRICULTURE, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUES, L'ENVIRONNEMENT, LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE.

LA POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LE PLAN D'ACTION 2011-2020 SUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES, ANNONCÉS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE, CONSTITUENT DEUX NOUVELLES INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES À CELLES DÉJÀ MISES EN ŒUVRE DEPUIS 2006. LA CONJUGAISON DES EFFORTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DE LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS CONTRIBUERA À L'ATTEINTE DE LA CIBLE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE 6 % SOUS LE NIVEAU DE 1990 EN 2012.

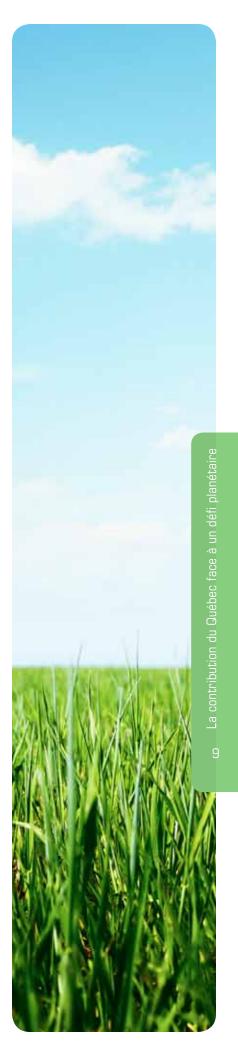
DEPUIS LE LANCEMENT DU PACC, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC S'EST ENGAGÉ À VERSER PLUS DE 975 M\$ POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DIFFÉRENTES MESURES. CET ENGAGEMENT S'EST TRADUIT PAR LE FINANCEMENT DE PLUS DE 2 000 PROJETS, ALORS QUE PRÈS DE 500 AUTRES FONT PRÉSENTEMENT L'OBJET D'ANALYSES DANS LES DIFFÉRENTS MINISTÈRES. LE 5° BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PACC FAIT ÉTAT DE L'AVANCEMENT DE CES MESURES ET INCLUT ÉGALEMENT LES INITIATIVES ADDITIONNELLES ANNONCÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE.

#### FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION

DES SOMMES IMPORTANTES ONT ÉTÉ AFFECTÉES À LA MISE EN ŒUVRE DES 26 MESURES DU PLAN D'ACTION 2006-2012 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. LE FINANCEMENT DISPONIBLE À CET EFFET TOTALISE 1,55 MILLIARD DE DOLLARS. POUR LA PREMIÈRE FOIS, LE GOUVERNEMENT INTRODUISAIT UNE REDEVANCE ENTIÈREMENT DÉDIÉE À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, LAQUELLE EST ADMINISTRÉE PAR LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS.

Une redevance sur les carburants et les combustibles fossiles, perçue par la Régie de l'énergie auprès des distributeurs d'énergie, assure la majorité de ce financement. Ainsi, un montant annuel de 200 M\$ est versé au Fonds vert, lequel est administré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

De plus, une contribution fédérale de près de 350 M\$, provenant du Fonds en fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques, complète le financement du PACC.









## 1. ÉNERGIE

AFIN DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET D'AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE, DES INITIATIVES ISSUES DU PACC OU QUI LUI SONT COMPLÉMENTAIRES ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Grâce à ses quatre programmes d'aide financière, prévus dans la mesure 1 du PACC, l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) a financé à ce jour plus de 500 projets. Les programmes de l'AEE visent notamment les commerces, les industries et les municipalités.

Programme de réduction de consommation de mazout lourd (mesure 1)

Depuis le lancement de ce programme en juin 2008, 144 projets ont été financés, ce qui représente des engagements de 95 M\$. La réalisation de ces projets permet des réductions annuelles d'émissions de GES de 779 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Rappelons que ce programme offre notamment une aide financière pour l'implantation de mesures d'efficacité énergétique ou pour la conversion de ce combustible vers des sources d'énergie qui émettent moins de GES, telles que le gaz naturel ou la biomasse forestière.

#### Une aide financière de 5 M\$ à l'usine Tembec de Matane

L'usine Tembec procédera à l'installation d'un traitement anaérobie des effluents et à la conversion de son système de chauffage au biogaz dans son usine de Matane. L'aide financière permettra, à terme, des réductions de GES estimées à près de 60 000 tonnes équivalent  $CO_2$  par année.



# Programme d'appui au secteur manufacturier (mesure 1)

Depuis 2008, 250 projets ont été acceptés dans le cadre de ce programme, portant à 29,4 M\$ les montants engagés. Les projets déjà réalisés et les autres en cours représentent des réductions annuelles estimées à 25 200 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Ce programme vise à améliorer l'efficacité énergétique des entreprises qui utilisent du mazout léger, du propane ou du butane comme combustible dans leurs procédés industriels ou pour le chauffage de leurs bâtiments.

## Projets de chauffage solaire sur quatre bâtiments

Un montant de 753 000 \$ a été consenti au Groupe Maritime Verreault inc. pour mener à terme quatre projets d'énergie solaire sur des bâtiments situés sur un même site. Ceux-ci utiliseront ce type d'énergie pour le chauffage de l'air ou pour le chauffage de l'eau. Ces projets engendreront des économies de chauffage et, par le fait même, réduiront les émissions de GES des bâtiments. Ce financement permettra également de stimuler les investissements dans le secteur de l'énergie solaire.

# Programme d'optimisation en réfrigération (OPTER) (mesure 1)

À ce jour, 29 arénas et centres de curling, 30 supermarchés et une industrie agroalimentaire se sont vu accorder une aide financière totale de 4,9 M\$. Grâce à ce programme, l'AEE vise à ce que les clientèles admissibles utilisent des réfrigérants plus écologiques, réduisent la quantité de réfrigérants utilisée et optimisent les systèmes de récupération de chaleur. Des réductions d'émissions de GES annuelles de 29 500 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> sont estimées pour l'ensemble de ces projets.

Des formations et des fiches techniques ont également été réalisées à l'intention des professionnels impliqués dans la conception de systèmes de réfrigération plus efficaces. Notons qu'un programme complémentaire à OPTER devrait être mis en œuvre au cours des prochains mois par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

#### Fruits et légumes Beauport

L'entreprise Fruits et légumes Beauport a bénéficié d'une subvention de 58 600 \$, ce qui lui permettra de récupérer la chaleur produite par le système de réfrigération et de l'utiliser pour le chauffage des aires de ventes, du vestibule et de l'entrepôt. Annuellement, le projet permettra la réduction de 1 078 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

#### Programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage (mesure 1)

Depuis le lancement de ce programme en octobre 2009, 26 demandes d'aide financière pour des études de faisabilité ou d'approvisionnement en biomasse forestière résiduelle ont été retenues, ce qui représente des engagements de près de 1 M\$. Ce programme vise les bâtiments institutionnels, religieux, commerciaux ainsi que les réseaux de chaleur.

## Chaudière à la biomasse dans une école de Lanaudière

La Commission scolaire des Samares installera, grâce à une subvention de 45 000 \$, une chaudière à la biomasse à l'école Notre-Dame. La biomasse utilisée pour alimenter la chaudière proviendra de saules à croissance rapide mis en copeaux et livrés par l'entreprise AgroÉnergie.

# Modification du Code de construction du Québec (mesure 2)

Le Code de construction du Québec sera modifié afin de hausser les normes d'efficacité énergétique des bâtiments. À cet effet, le gouvernement fera connaître sous peu le contenu des mesures réglementaires touchant les nouveaux bâtiments résidentiels. D'importants gains en matière d'efficacité énergétique et de réduction d'émissions de GES sont attendus à long terme avec la mise en place de ces nouvelles normes. Soulignons que l'AEE, responsable de cette mesure en collaboration avec la Régie du bâtiment du Québec, fait déjà la promotion de différents programmes visant à améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments, notamment avec les programmes Novoclimat, Éconologis et Rénoclimat.

Par ailleurs, les études techniques et économiques, de même que les consultations des milieux concernés, se sont poursuivies au cours des derniers mois afin de définir les nouvelles normes pour les autres catégories de bâtiments.

# Soutien au développement de l'éthanol (mesure 4)

Dans le cadre du PACC, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) soutient le développement de la filière de production d'éthanol de deuxième génération, soit l'éthanol cellulosique produit à partir de matières résiduelles. À cet effet, une Chaire de recherche industrielle sur l'éthanol cellulosique a été créée en 2007 à l'Université de Sherbrooke alors qu'une usine de démonstration produisant ce type d'éthanol a été construite à Westbury. Cette filière contribue à réduire les émissions de GES de deux façons : en réduisant la quantité de déchets enfouis et en offrant un carburant de substitution. À ce jour, les montants engagés dans cette mesure pour le financement des différents projets représentent 3,5 M\$. De nouveaux projets devraient également être financés au cours de la prochaine année.

#### Initiatives qui s'ajoutent au PACC

# Crédit d'impôt pour la production d'éthanol cellulosique

Tel qu'annoncé dans le discours sur le budget de mars 2011, un crédit d'impôt remboursable pour la production d'éthanol cellulosique sera disponible à partir de 2012-2013. À cet effet, un montant additionnel de 5 M\$ annuellement servira à financer cette nouvelle initiative. Pour y être admissible, la production d'éthanol devra notamment être faite à partir de matières renouvelables admissibles (ex. : biomasses forestières et agricoles) et exclusivement au moyen d'un procédé thermochimique.

# Appui à l'amélioration des procédés de production d'éthanol de première génération

Un programme d'appui à l'amélioration de l'efficacité de la production de l'éthanol-carburant de première génération sera mis sur pied par le gouvernement, tel qu'annoncé dans le discours sur le budget de mars 2011. Un financement de 8 M\$ est disponible jusqu'en 2014-2015 pour ce nouveau programme qui visera également à faciliter l'intégration de nouveaux procédés et équipements dans les installations existantes de première génération afin de favoriser leur transition vers les technologies de seconde génération. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune précisera les modalités de ce programme au cours des prochains mois.

#### 2. TRANSPORTS

SELON LES DONNÉES DE L'INVENTAIRE QUÉBÉCOIS DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2008 ET LEUR ÉVOLUTION DEPUIS 1990. LA PREMIÈRE SOURCE D'ÉMISSIONS DE GES AU QUÉBEC PROVIENT DU SECTEUR DES TRANSPORTS. POUR CETTE RAISON, PLUS DE 50 % DU BUDGET DU PACC EST CONSACRÉ AU FINANCEMENT DE MESURES VISANT À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES DANS CE SECTEUR. PLUSIEURS INITIATIVES COMPLÉMENTAIRES AU PACC AYANT UN EFFET STRUCTURANT SUR LE TRANSPORT AU QUÉBEC ONT ÉGALEMENT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE.

#### TRANSPORTS COLLECTIFS ET ALTERNATIFS

Le PACC finance cinq programmes d'aide visant à favoriser l'utilisation des transports collectifs et alternatifs. Issus de la Politique québécoise du transport collectif (PQTC), ces programmes sont sous la responsabilité du ministère des Transports (MTQ).

Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun (mesure 6)

À ce jour, ce programme a notamment permis de financer 30 organismes de transport en commun à travers le Québec pour la réalisation de leurs plans quinquennaux d'amélioration de services. Le financement accordé représente des investissements de 441,5 M\$ et a permis d'accroître l'offre de services de transport collectif sur l'ensemble du territoire urbanisé québécois.

#### Amélioration du transport en commun

Grâce à ce programme, les autorités organisatrices de transport (AOT) ont augmenté l'offre de services de 19 % de 2006 à 2009, surpassant ainsi l'objectif initialement fixé de 16 %. On s'attend à ce que l'augmentation prévue de l'offre de services entre 2006 et 2012 permette d'atteindre les objectifs d'augmentation d'achalandage.







# Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional (mesure 6)

Grâce à ce programme lancé en 2007, 68 MRC et 7 conférences régionales des élus (CRÉ) ont bénéficié d'un soutien financier de 24,7 M\$. Ce financement leur permettra d'améliorer l'offre de transport collectif en milieu rural et de faire une meilleure planification des transports au cours des prochaines années sur les territoires desservis par ces organismes.

#### Instauration de services de transport collectif sur le territoire de la CRÉ de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

La CRÉ de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a obtenu un financement de 1 M\$ pour la mise en place d'un service de transport collectif sur son territoire qui dessert six MRC. Les citoyens de cette région pourront désormais utiliser un service de transport alternatif à l'automobile pour leurs déplacements locaux et régionaux.

# Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant (mesure 6)

Jusqu'à présent, ce programme a permis, grâce à des investissements de 8,6 M\$, d'adapter 353 taxis, 47 autocars et minibus ainsi que 5 terminus afin qu'ils puissent accueillir les fauteuils roulants. Soulignons que ce programme permet d'offrir une alternative à l'automobile aux personnes qui se déplacent en fauteuil roulant.

## Meilleure accessibilité aux infrastructures

Durant la dernière année, la Gare d'autobus de la Vieille Capitale a adapté l'un de ses débarcadères alors que l'entreprise Autobus La Québécoise a adapté trois de ses autocars interurbains, ce qui permettra d'offrir un service interurbain à cette clientèle entre Sherbrooke et Québec, de même qu'entre Sherbrooke et Trois-Rivières.

Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes (mesure 6)

Grâce à ce programme, des investissements de 16,9 M\$ ont permis l'achat de 43 taxis hybrides et de 10 autobus hybrides ou électriques. De plus, 955 véhicules de transport collectif des personnes sont désormais dotés de technologies améliorant l'efficacité énergétique.

## Diminution de la marche au ralenti des autobus

L'entreprise Transport scolaire Sogesco s'est vu attribuer une aide financière de 23 000 \$ pour l'installation de 24 dispositifs de chauffage d'habitacle dans ses autobus. La mise en place de ces dispositifs permettra de combler les besoins de chauffage des véhicules, tout en évitant la marche au ralenti inutile.



# Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile (mesure 7)

Depuis le lancement de ce programme en 2007, des investissements de 22,7 M\$ ont permis notamment de subventionner 39 entreprises afin qu'elles instaurent des programmes-employeurs et de soutenir le fonctionnement de 7 centres de gestion des déplacements. Une aide financière a également été offerte à 9 villes pour la réalisation de plans de mobilité active.

## Construction d'une piste cyclable à Ouébec

Dans le but de favoriser les déplacements actifs dans la ville de Québec, une aide financière a été accordée pour la construction d'une piste cyclable sur le boulevard Pierre-Bertrand. Avec l'aide de ce programme, le réseau cyclable québécois a été augmenté de 82 kilomètres.

#### Initiatives qui s'ajoutent au PACC

# Autres programmes d'aide au transport en commun

Deux autres programmes d'aide qui soutiennent les investissements en transport en commun sont également en vigueur, soit le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec et le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes. Ils s'adressent aux autorités organisatrices de transport offrant un service de transport en commun à leur population. Au cours de la dernière année, ces programmes ont notamment financés la réfection du métro à Montréal, l'aménagement des infrastructures du train de l'Est, l'acquisition d'autobus et l'aménagement de voies réservées.

# Financements additionnels pour le transport collectif

Grâce à une augmentation de la taxe sur les carburants de un cent le litre établie le 1er avril de chaque année entre 2010 et 2013, le Fonds des infrastructures routières et de transport en commun aura perçu un montant de 1,2 milliard de dollars d'ici 2013-2014 pour développer l'offre de transport collectif.

Également, une taxation additionnelle sur l'essence pouvant atteindre 1,5 cent le litre pour les communautés métropolitaines de Montréal (CMM) et de Québec (CMQ), disponible à la demande de ces dernières, pourra servir à assurer la pérennité du financement des services de transport en commun sur ces territoires. Par exemple, les organismes de transport en commun sur le territoire de la CMM pourraient se prévaloir d'un montant évalué à 53 M\$ annuellement pour financer les services de transport en commun.

#### TRANSPORT DES MARCHANDISES

Afin de réduire les émissions de GES dans le transport des marchandises, les initiatives mises en œuvre par le ministère des Transports (MTQ) dans le cadre des mesures 8 à 10 du PACC favorisent un recours accru aux transports ferroviaire et maritime. En effet, ces modes de transport ont un bilan beaucoup plus faible en ce qui concerne les émissions de GES que le transport routier par véhicule lourd.

Programme d'aide visant la réduction ou l'évitement des émissions de GES par l'implantation de projets intermodaux dans le transport des marchandises (mesure 8)

Depuis le lancement de ce programme en 2008, le MTQ a soutenu financièrement 16 projets, grâce à des investissements de 20,5 M\$. Annuellement, ces projets permettent des réductions d'émissions de GES estimées à 110 100 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Rappelons que les projets admissibles à ce programme doivent proposer une meilleure intégration des modes de transport ou favoriser le recours aux transports maritime et ferroviaire des marchandises.

# Construction d'une desserte et d'un centre de transbordements ferroviaires sur la Côte-Nord

Afin de favoriser l'utilisation du transport ferroviaire, une subvention de 3,1 M\$ servira à l'aménagement d'un embranchement ferroviaire, d'un centre multimodal de réception, d'entreposage et d'expédition de bois au millage 75 de la ligne ferroviaire d'ArcelorMittal, au nord de Port-Cartier. Le projet permettra d'éviter l'émission de plus de 10 400 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par année.

Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport des marchandises (mesure 9)

Afin de faciliter l'acquisition d'équipements améliorant l'efficacité énergétique des véhicules routiers, maritimes et ferroviaires, ce programme a été mis sur pied en juin 2009. À ce jour, des engagements de plus de 3,1 M\$ permettent de financer l'achat d'équipements tels que des génératrices embarquées, des systèmes de climatisation ou de chauffage d'appoint, des ordinateurs de bord et des équipements améliorant l'aérodynamisme. À ce jour, 850 demandes ont été acceptées dans le cadre du volet camionnage uniquement. Dans le cadre du volet maritime et ferroviaire, l'aide financière consentie aux 10 projets acceptés à ce jour s'élève à 3,9 M\$ et permettra des réductions d'émissions de GES annuelles de 4 600 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

#### Remotorisation du navire Camilla Desgagnés

Une subvention de 272 000 \$ permettra à l'entreprise Transport Desgagnés inc. d'acquérir et d'installer un moteur de nouvelle génération sur son navire N/M Camilla Desgagnés. Cette remotorisation permettra d'améliorer l'efficacité énergétique du navire et de réduire ses émissions de GES d'environ 550 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par année.

Modification réglementaire pour les véhicules lourds (mesure 10)

Des modifications législatives visant l'activation obligatoire de limiteurs de vitesse à 105 km/h sur les camions ont été adoptées en décembre 2007. En janvier 2009, ces dispositions sont entrées en vigueur de manière simultanée au Québec et en Ontario,



alors que les dispositions pénales et les mesures de contrôle sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Ces dispositions visent les exploitants des véhicules lourds de toute provenance, dont les camions qui circulent sur le réseau routier québécois.

#### Initiatives qui s'ajoutent au PACC

# Taux d'amortissement pour les véhicules lourds

Le taux d'amortissement de ces véhicules accordé par le gouvernement du Québec est passé de 40 % à 60 % depuis mars 2010. De plus, la déduction maximale admissible a été bonifiée de 85 % pour l'achat de véhicules fonctionnant au gaz naturel liquéfié (GNL), qui émettent de 20 % à 25 % moins de GES que ceux fonctionnant au diesel. Ces incitatifs fiscaux visent à rendre plus attrayant l'achat de véhicules écologiques par les gestionnaires de flotte de véhicules lourds.

#### Inspection et entretien des véhicules lourds

Un resserrement des normes d'opacité des émissions des véhicules lourds fonctionnant au diesel est en vigueur depuis le 1er mai 2011 et permettra de réaliser des réductions d'émissions de GES de 25 000 tonnes équivalent CO, annuellement. En incluant l'entrée en vigueur du Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds, il s'agit du 3<sup>e</sup> resserrement des normes depuis 2006. Au total, 917 constats d'infraction ont été émis, en vertu du Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles lourds (PIEVAL) sous la responsabilité du MDDEP. Soulignons que, selon une étude de caractérisation visuelle du parc de véhicules réalisée en 2009, le taux de conformité de ces véhicules est passé de 83,9 % en 2005 à 96,6 % en 2009. Grâce à l'adoption du Règlement, le gouvernement du Québec est, avec l'Ontario, parmi les gouvernements ayant les normes les plus sévères en Amérique du Nord.

#### VÉHICULES LÉGERS

Les véhicules individuels sont également responsables d'une quantité importante d'émissions de GES au Québec et représentent 69 % des émissions de GES du secteur du transport routier. Pour réduire ces émissions, différentes initiatives ont été mises en œuvre au cours des dernières années.

# Règlement visant les véhicules légers (mesure 3)

Le gouvernement du Québec a adopté, en décembre 2009, des normes visant à limiter les émissions de GES des véhicules automobiles, soit des normes équivalentes à celles de la Californie. Au cours de la dernière année, le MDDEP a poursuivi la mise en œuvre de cette mesure. Ainsi, depuis le 15 juin 2010, le Ministère offre un service en ligne qui permet aux constructeurs automobiles de transmettre électroniquement un bilan des émissions de GES des véhicules mis en marché au Québec.

Un projet de règlement modifiant le Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles est présentement en période de consultation publique pour 60 jours depuis le 8 juin 2011. Ce projet de règlement vise à faire correspondre les exigences du Québec en matière d'émissions de GES des véhicules automobiles à celles des autres gouvernements en Amérique du Nord.

#### Initiatives qui s'ajoutent au PACC

#### Véhicules électriques et hybrides

Depuis 2009, et jusqu'au 1er janvier 2012, les citoyens et les entreprises du Québec peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour l'achat ou la location d'un véhicule automobile neuf écoénergétique. Par ailleurs, lors du discours sur le budget de mars 2011, une bonification temporaire du crédit d'impôt sur certains véhicules a été annoncée et se poursuivra jusqu'au 1er janvier 2012 afin de favoriser l'achat de véhicules électriques hybrides rechargeables ou de véhicules entièrement électriques dès leur arrivée sur le marché. Il est à noter que les propriétaires de véhicules de taxi peuvent cumuler ce crédit d'impôt avec l'aide financière accordée par le MTQ grâce au Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes, prévu à la mesure 6 du PACC.

Également, en décembre 2007, un amendement a été apporté au Code de la sécurité routière du Québec afin de permettre, dans un contexte de projet pilote, l'accès au réseau routier à de nouveaux véhicules ou à de nouveaux équipements, notamment les véhicules électriques à basse vitesse. Ce projet pilote prendra fin à l'été 2011. En avril 2011, environ 50 véhicules électriques admissibles étaient enregistrés.

#### Inspection et entretien des véhicules

Un comité consultatif a été mis sur pied en août 2008, réunissant des représentants de la Table de concertation sur l'environnement et les véhicules routiers (TCEVR), de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE), de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin d'élaborer un programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles légers (PIEVA). Le MDDEP procède présentement à l'évaluation des propositions issues des travaux de ce comité, en collaboration avec la SAAQ. Rappelons que, lors de son discours inaugural de février 2011, le premier ministre du Québec a pris l'engagement d'instaurer un programme d'inspection et d'entretien des véhicules légers. L'instauration d'un tel programme permettrait de réduire les émissions de plusieurs contaminants atmosphériques, dont les gaz à effet de serre.

#### 3. MILIEU MUNICIPAL

LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS EST ESSENTIELLE À L'EFFORT COLLECTIF QUI DOIT ÊTRE FAIT EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LE MDDEP ENTEND CONTINUER DE SOUTENIR CELLES QUI SONT DÉSIREUSES D'AGIR EN CE SENS. DANS CETTE PERSPECTIVE, LE MINISTÈRE A LANCÉ LES PROGRAMMES COUPEZ LE MOTEUR! ET CLIMAT MUNICIPALITÉS.

#### Programme Coupez le moteur! (mesure 5)

Depuis son lancement en 2007, 15 municipalités ont reçu ou recevront bientôt une aide financière dans le cadre de ce programme, ce qui représente des investissements de près de 1 M\$. Rappelons que ce programme offre un soutien financier et technique aux municipalités qui souhaitent adopter un règlement pour contrer la marche au ralenti des véhicules. L'aide financière pourra servir, notamment, à la réalisation d'une campagne de sensibilisation ou à l'achat et à la pose de panneaux de signalisation.

#### Programme Climat municipalités (mesure 5)

Grâce à ce programme, lancé en 2009, 140 municipalités ont reçu une aide financière pour réaliser soit un inventaire de leurs émissions de GES et un plan de réduction, soit un plan d'adaptation aux impacts des changements climatiques. Soulignons que la réalisation d'un plan d'adaptation inclut également la mise à jour de l'inventaire et du plan d'action pour réduire les émissions de GES. L'ensemble des projets représente, jusqu'à maintenant, des engagements de 9,8 M\$. Cela témoigne de la volonté du milieu municipal d'être actif dans la lutte contre les changements climatiques.

#### Financement du plan d'adaptation de la Ville de Montréal

En mars 2011, la Ville de Montréal, ainsi que la majorité des villes de l'agglomération, s'est vu accorder une subvention de 1,9 M\$ qui lui permettra, entre autres, d'évaluer ses vulnérabilités à l'égard des changements climatiques et d'élaborer une stratégie afin d'adapter sa gestion des infrastructures.





#### Initiatives qui s'ajoutent au PACC

# Programme complémentaire géré par l'Agence de l'efficacité énergétique

L'AEE souhaite élaborer un programme visant à inciter les municipalités à tenir compte de l'efficacité énergétique lors de l'élaboration des documents exigés en vertu du programme Climat municipalités. Dans ce contexte, cinq municipalités ont accepté d'intégrer, avec le soutien de l'AEE, les concepts liés à l'efficacité énergétique dans leur inventaire d'émissions de GES et dans le plan d'action qui en découle.

#### Programme ClimatSol

Doté d'un budget de 60 M\$, ce programme, géré par le MDDEP, vise la réhabilitation de terrains contaminés situés dans les municipalités du Québec et la réduction des GES. À ce jour, 216 projets ont été acceptés dans le cadre de ce programme, ce qui représente des engagements de 31,4 M\$. Pour être admissibles, les projets soumis doivent inclure des mesures visant l'efficacité énergétique des bâtiments lorsqu'une construction neuve ou une annexe à un bâtiment existant est réalisée. De plus, ce programme exige la norme Novoclimat pour toute construction résidentielle de moins de huit étages. Les projets doivent aussi prévoir le maintien ou la création de surfaces de végétation. Tout en contribuant à la densification et à la consolidation du tissu urbain, le programme intègre des mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains. Les projets collectifs (parcs, bibliothèques ou centres de la petite enfance) bénéficient, pour leur part, d'une aide bonifiée.

#### 4. INDUSTRIES

LE SECTEUR INDUSTRIEL EST LE DEUXIÈME PLUS GRAND ÉMETTEUR DE GES AU QUÉBEC. DEPUIS 1990, DES EFFORTS IMPORTANTS ONT ÉTÉ RÉALISÉS PAR LES INDUSTRIES QUÉBÉCOISES AFIN DE RÉDUIRE LEURS ÉMISSIONS DE GES. LE PACC PRÉVOIT D'AUTRES MESURES POUR LES AIDER À LES RÉDUIRE DAVANTAGE AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES.

#### Ententes volontaires (mesure 11)

Une entente-cadre a été conclue entre le MDDEP, l'Association de l'aluminium du Canada (ACC) et les trois entreprises québécoises productrices d'aluminium en juin 2007. Cette entente couvre la période 2008-2012 et vise à réduire les émissions de GES de ce secteur de 150 000 tonnes équivalent  $CO_2$  d'ici 2012. Ces réductions s'ajouteront à la réduction des 800 000 tonnes déjà obtenue de 1990 à 2007, alors que la production d'aluminium augmentait de 127 % au cours de cette période.

#### Système de plafonnement et d'échange (mesure 11)

En 2008, le Québec s'est joint à la Western Climate Initiative (WCI), un regroupement d'États américains et de provinces canadiennes, qui vise le développement d'un marché régional nord-américain du carbone. Il est prévu que le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES entre en vigueur au Québec à compter de janvier 2012, notamment pour le secteur de la production d'électricité et pour les industries émettant plus de 25 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par année.

En juin 2009, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de changements climatiques, qui accorde au gouvernement du Québec les pouvoirs nécessaires à la mise en place d'un tel système.

Plus récemment, en décembre 2010, le gouvernement du Québec modifiait son Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère afin d'harmoniser les règles de déclaration alors en vigueur au Québec avec celles proposées par les partenaires de la WCI.

Les travaux d'élaboration du projet de règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission se sont poursuivis et les établissements industriels et les producteurs d'électricité potentiellement visés ont été consultés à l'automne 2010 et au printemps 2011. Le projet de règlement est présentement en consultation publique depuis le 7 juillet 2011 pour une période de 60 jours.



# -<u>;</u>;

#### Règlement sur les halocarbures (mesure 12)

Tous les travaux liés à la mise en œuvre du Règlement sur les halocarbures ont été réalisés (dépliants sur la qualification environnementale, brochure d'information, guide d'application du règlement et guides d'apprentissage). Ainsi, depuis le 1er juin 2008, une attestation de qualification environnementale est nécessaire aux personnes susceptibles de manipuler des halocarbures. Un bilan des ventes d'halocarbures sera réalisé à l'été 2011.

## 5. MATIÈRES RÉSIDUELLES

LES ÉMISSIONS PROVENANT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ONT DIMINUÉ DE 29.5 % SELON L'INVENTAIRE QUÉBÉCOIS DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2008 ET LEUR ÉVOLUTION *DEPUIS 1990.* AFIN DE LES RÉDUIRE DAVANTAGE, LE MDDEP A MIS EN ŒUVRE TROIS INITIATIVES MAJEURES AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (mesure 13)

Entré en vigueur en 2006, le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) comprend des exigences relativement au captage et à l'élimination des biogaz provenant des principaux lieux d'enfouissement des matières résiduelles visés. Grâce à ce règlement, ce sont 4,5 mégatonnes de matières résiduelles qui ont été éliminées dans plusieurs lieux d'enfouissement où le biogaz a été capté, brûlé ou valorisé, ce qui a permis une réduction des émissions de GES de 141 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

#### Programme Biogaz (mesure 14)

Jusqu'à maintenant, ce programme a financé huit projets, ce qui représente des engagements de 20 M\$. Rappelons que ce programme, en vigueur depuis décembre 2007, vise l'achat de réductions d'émissions de GES issues du captage et de la valorisation ou de l'élimination du biogaz provenant des lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui ne sont pas assujettis aux exigences de captage et d'élimination du REIMR. La dernière année a été marquée par le captage et l'élimination du biogaz dans les sites retenus, ce qui a permis l'achat, par le MDDEP, de réductions d'émissions d'environ 150 000 tonnes équivalent CO<sub>3</sub>.





# Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (mesure 15)

Depuis le lancement de ce programme en novembre 2009, 16 demandes d'aide financière ont été déposées et sont présentement analysées par le MDDEP. Ce programme vise à détourner de l'enfouissement la matière organique en offrant un soutien financier au milieu municipal ainsi qu'au secteur privé pour l'installation d'infrastructures permettant de traiter la matière organique au moyen de la biométhanisation (procédé de traitement des matières organiques résiduelles par fermentation sans oxygène) ou du compostage.

# Projet de biométhanisation de la Ville de Québec

La Ville de Québec a annoncé, en mai 2011, que le centre de biométhanisation prévu dans son projet de valorisation des matières organiques sera situé dans la zone industrielle du quartier Maizeret et du Vieux-Limoilou, alors que le centre de compostage ouvert sera situé dans le quartier Laurentien, en zone agricole. À compter de 2013, la Ville prévoit implanter une collecte des matières organiques. Rappelons que les gouvernements fédéral, provincial et municipal ont annoncé conjointement ce projet en janvier 2010.

#### Initiatives qui s'ajoutent au PACC

La Politique de gestion des matières résiduelles, dotée d'une enveloppe de plus de 700 M\$ et qui couvre la période 2011-2015, a été annoncée en mars 2011. L'objectif de cette politique est le bannissement de l'enfouissement des matières organiques résiduelles d'ici 2020. Pour ce faire, elle vise à mettre un terme au gaspillage des ressources et à responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles (responsabilité élargie des producteurs). Cette politique, qui relève du MDDEP, contribuera également à l'atteinte des objectifs du PACC ainsi qu'à ceux de la stratégie énergétique du Québec.

#### 6. AGRICULTURE ET FORESTERIE

SELON LES DONNÉES DU DERNIER INVENTAIRE QUÉBÉCOIS, LES ÉMISSIONS DE GES PROVENANT DU SECTEUR AGRICOLE REPRÉSENTAIENT 7.7 % DES ÉMISSIONS DU QUÉBEC EN 2008.

#### Programme Prime-Vert (mesure 15)

À ce jour, 129 projets ont été financés dans le cadre de ce programme, ce qui totalise des engagements de 2 M\$. Ceux-ci permettront des réductions de GES de près de 14 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Rappelons qu'afin d'appuyer le secteur agricole et agroalimentaire dans ses efforts pour réduire les émissions de GES, le programme Prime-Vert, sous la responsabilité du MAPAQ, subventionne notamment le remplacement des systèmes de chauffage utilisant de l'énergie fossile par des systèmes à la biomasse ou géothermique.

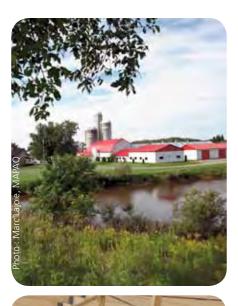
#### Initiatives qui s'ajoutent au PACC

#### Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec

Depuis l'automne 2009, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été réalisées aux niveaux local, régional et provincial par la Coalition BOIS Québec, qui rassemble les intervenants souhaitant contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à l'économie québécoise par une utilisation accrue du bois dans la construction. Divers outils de soutien technique ont également été conçus par Cecobois, alors que FPInnovations a instauré des mesures d'aide pour soutenir l'innovation dans le domaine de la construction non résidentielle et multifamiliale. Rappelons que la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec a été annoncée en mai 2008 par le MRNF.

#### Plan d'action sur la valorisation de la biomasse forestière

Au 31 mars 2011, 24 ententes d'attribution de biomasse forestière ont été signées avec différentes clientèles, ce qui représente une quantité totale de 1 500 000 tonnes. Ces ententes résultent du Plan d'action sur la valorisation de la biomasse forestière, lancé en 2009 par le MRNF. Le remplacement d'énergies fossiles par une énergie renouvelable permettant de réduire les émissions de GES est à la base de ce plan d'action, qui vise une réduction annuelle de 1,1 million de tonnes de GES d'ici 2016, notamment par le développement de la filière des biocombustibles.







## 7. EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT

EN VERTU DU PACC, LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SONT INVITÉS À POSER DES GESTES CONCRETS AFIN DE RÉDUIRE LEURS ÉMISSIONS DE GES. AINSI, DEUX MESURES IMPLIQUENT LA TOTALITÉ DES MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (MESURES 16 ET 17).

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et réduire la consommation des véhicules (mesure 16)

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, les gestionnaires de bâtiments gouvernementaux ont été incités à mettre en œuvre des projets d'efficacité énergétique. Pour les appuyer dans leurs démarches, l'AEE a rendu publics divers documents et outils au cours des dernières années. Cette mesure du PACC vise également à réduire la consommation de carburant dans les ministères et organismes publics.

#### Contribution du réseau d'enseignement supérieur

Le réseau de l'enseignement supérieur (cégeps et universités) a réduit de 19 % les émissions de GES dans ses bâtiments par rapport au niveau de 2002-2003, notamment grâce au remplacement de ses systèmes de chauffage-ventilation-climatisation énergivores par des équipements plus performants. Ainsi, 57 % de l'énergie consommée provient maintenant de l'hydroélectricité, 39 % du gaz naturel et seulement 3 % du mazout.

Jusqu'à maintenant, les efforts réalisés en vue d'atteindre les objectifs de cette mesure ont permis des réductions estimées à 170 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.



# Programme de navettage durable (mesure 17)

Le MDDEP et le MTQ offrent de l'accompagnement aux 22 ministères du gouvernement du Québec dans le but d'assurer l'élaboration et l'implantation de plans de navettage durable prévoyant des incitatifs pour les employés afin qu'ils optent pour des déplacements moins émetteurs de GES pour se rendre au travail, comme la marche, le vélo, les transports en commun ou le covoiturage. Pour la réalisation de leurs plans, les ministères bénéficieront d'un budget total de 8,8 M\$. À ce jour, quatre plans de navettage durable ont été approuvés, et certaines mesures issues de ces plans sont en voie d'être implantées dans les ministères concernés.

# Financement d'infrastructures pour les vélos

Un enclos pour les vélos a été aménagé par le MDDEP à l'édifice Marie-Guyart, à Québec, en partenariat avec la Société immobilière du Québec (SIQ) et la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ). Cette mesure s'inscrit dans le plan de navettage durable du MDDEP, qui vise notamment à favoriser les déplacements collectifs et actifs des employés.

#### Initiatives qui s'ajoutent au PACC

Enveloppe budgétaire additionnelle visant à améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics

Grâce à l'enveloppe annuelle de 20 M\$ accordée au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), 75 projets ont été réalisés ou entrepris à ce jour. Ces projets, touchant au total 250 bâtiments (ex. : hôpitaux et écoles), permettent des économies d'énergie annuelles estimées à 26 M\$. Rappelons que cette enveloppe, disponible depuis 2007 pour une durée de 10 ans, permet à ces ministères de réaliser un plus grand nombre de projets d'amélioration de la performance énergétique, notamment par le recours à la géothermie, à la biomasse ou à l'énergie solaire.



# 8. SENSIBILISATION DU PUBLIC ET PARTENARIATS

LES GESTES POSÉS PAR LES CITOYENS ET LES ENTREPRISES PEUVENT CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. AFIN DE LES INCITER À MODIFIER LEURS COMPORTEMENTS, LE GOUVERNEMENT A FINANCÉ PLUSIEURS INITIATIVES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE DEUX MESURES DU PACC (MESURES 18 ET 19).

Projets de sensibilisation (mesure 18)

En 2010, le MDDEP accordait une subvention de 250 000 \$ à l'organisme L'EAUdyssée de la Terre pour la réalisation de son projet « Un vent de changement avec Rafale ». Ce spectacle éducatif, présenté à plus de 100 reprises, a permis de joindre environ 50 000 élèves, répartis dans 11 commissions scolaires. Devant le succès remporté lors de la première année, le Ministère a renouvelé son soutien financier à cet organisme en lui versant une subvention additionnelle de 250 000 \$ pour la diffusion de son spectacle au cours de l'année scolaire 2011. Les activités réalisées auprès des jeunes permettent des changements de comportements durables autant des enfants que de leurs parents.

En avril 2011, le gouvernement du Québec annonçait qu'une subvention de 10 M\$ était accordée à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) afin d'assurer la prolongation de son programme Faites de l'air! Ce programme propose aux citoyens de mettre au rancart leurs vieux véhicules polluants en échange, entre autres, de laissez-passer de transport en commun, de rabais à l'achat d'un vélo, à l'abonnement à un service d'autopartage, de covoiturage ou de partage de vélos ou encore à l'achat d'un véhicule plus écoénergétique que celui qui sera retiré de la route. La première phase, à laquelle le gouvernement du Québec a contribué, a permis le retrait de 40 700 véhicules polluants, ce qui représente des réductions d'émissions de GES estimées à 40 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

Rappelons que le MDDEP a également conclu une entente de partenariat avec le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) en 2008 pour la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation du public à la problématique des changements climatiques. À cet effet, le programme Action-Climat s'adresse aux organismes à but non lucratif et aux coopératives qui souhaitent présenter des projets de sensibilisation et d'éducation pour agir concrètement sur la réduction des émissions de GES. À ce jour, le programme a permis de financer 47 projets, ce qui représente des investissements de 3,7 M\$. Jusqu'à maintenant, 11 d'entre eux sont terminés et ont permis d'éviter l'émission de 18 400 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.



#### Réalisation d'un court métrage par Vivre en Ville

Grâce au programme Action-Climat, une subvention de 100 000 \$ a été accordée à l'organisme Vivre en Ville pour la réalisation d'un court métrage intitulé « Saga Cité ». Cette vidéo vise notamment à sensibiliser et à informer la population ainsi que les municipalités quant à l'importance de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme dans la lutte contre les changements climatiques.

Le Centre de données et d'analyse sur les transports de l'Université Laval (CDAT) a, quant à lui, réalisé un projet de caractérisation énergétique et des émissions de GES du parc de véhicules légers immatriculés au Québec de 2003 à 2008. Ce projet permettra de suivre l'évolution de l'efficacité du parc automobile québécois et, éventuellement, de mesurer l'effet des différentes politiques publiques sur cette évolution. L'étude réalisée par le CDAT sera publiée à l'été 2011.

#### Partenariats internationaux (mesure 18)

Le Québec joue un rôle de chef de file sur la scène internationale dans la lutte contre les changements climatiques, notamment grâce à sa collaboration à de nombreuses organisations d'États fédérés tant nord-américaines qu'internationales.

#### Partenariats avec des États fédérés

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec participe, au sein de la délégation canadienne, aux conférences des parties (CdP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il était ainsi présent à la 16° CdP qui s'est déroulée à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010. Le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, a d'ailleurs coprésidé le 4° Sommet des leaders des États fédérés et des régions sur le climat qui s'est tenu lors de cette conférence.

De concert avec ses partenaires internationaux, comme le Climate Group et le Réseau des gouvernements régionaux pour un développement durable (nrg4SD), le Québec a cherché à faire reconnaître le rôle et les actions des États fédérés dans les textes de négociations devant mener à un nouveau protocole qui fera suite au protocole de Kyoto. Or, en 2010, ses efforts ont été récompensés puisque les Accords de Cancún ont reconnu la nécessité d'impliquer le niveau de gouvernance infraétatique dans les travaux de la Convention. Il s'agissait de la première fois qu'un document approuvé par les parties à la Conventioncadre des Nations Unies sur les changements climatiques reconnaissait le rôle des États fédérés.

# Regroupement visant à favoriser le développement des véhicules électriques (EV20)

En septembre 2010, les membres de l'EV20, regroupement constitué d'États fédérés, de constructeurs, de propriétaires de véhicules et d'institutions financières intéressés à favoriser l'essor des véhicules électriques, ont accepté d'unir leurs efforts afin que la part de marché de ces véhicules atteigne globalement 20 % des ventes de véhicules neufs en 2020. Le Québec est membre de cette organisation depuis décembre 2009.

Par ailleurs, du 29 au 31 août 2011, le Québec accueillera la prochaine assemblée générale du nrg4SD. Cette organisation, dont le Québec est membre depuis avril 2010, est la voix des États fédérés et des gouvernements régionaux auprès des organisations et des instances internationales en matière de lutte contre les changements climatiques et de développement durable. Créé en 2002, le nrg4SD est aujourd'hui composé de quelque 50 États fédérés et gouvernements régionaux provenant de 30 pays et de sept associations régionales.



#### Partenariats régionaux

Au cours des dernières années, le Québec a également été très actif en matière de partenariats régionaux à l'échelle nord-américaine. Outre sa participation à la Western Climate Initiative, il s'est joint au Climate Registry en 2007, un regroupement nord-américain de près de 60 États américains, mexicains et canadiens. Cette initiative multilatérale vise à élaborer des méthodologies et des protocoles rigoureux pour la quantification des émissions de GES, une composante essentielle d'un éventuel marché nord-américain du carbone.

Soulignons également le succès qu'ont obtenu la Californie et le Québec qui, en travaillant avec leurs partenaires, ont réussi à faire adopter de nouvelles normes d'émissions de GES plus contraignantes pour les véhicules légers.

Le Québec a également poursuivi activement sa participation à la mise en œuvre du Plan d'action régional sur les changements climatiques et du Plan d'action régional sur le transport et la qualité de l'air de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (CGNA-PMEC). Ces plans régionaux, qui ont des cibles de réduction d'émissions de GES jusqu'en 2050, ont été adoptés respectivement en 2001 et en 2008 par les 11 gouvernements fédérés membres de la CGNA-PMEC.

D'ici la fin du PACC, les différents projets de partenariat financés dans le cadre de la mesure 18, sous la responsabilité du MDDEP, représenteront des investissements de plus de 30 M\$.

#### Sensibilisation des entreprises (mesure 19)

Un montant de 1 M\$ a permis au MDEIE de réaliser une conférence sur les occasions d'affaires au Québec liées au marché du carbone ainsi qu'une formation sur les possibilités de crédits d'émissions au Québec. À ce jour, la conférence a été donnée à 54 reprises lors de diverses activités (colloques, séminaires, déjeuners-conférences, etc.), et plus de 1 500 personnes y ont assisté. Quant à la formation, elle a été donnée à 22 reprises depuis son lancement au printemps 2008 et elle a été suivie par plus de 450 personnes. Soulignons que le MDEIE travaille présentement à l'élaboration d'autres volets liés à la formation sur le marché du carbone.

#### Initiatives qui s'ajoutent au PACC

# Analyse du cycle de vie des produits et des services

Le MDDEP a accordé, en 2010, une aide financière de 1,5 M\$ à l'École Polytechnique de Montréal pour la mise sur pied d'une banque de données d'inventaire du cycle de vie, adaptée au contexte québécois et destinée à permettre la réalisation d'analyses du cycle de vie des produits, services et technologies. Les travaux de mise en œuvre de cette banque sont réalisés par le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG), qui a développé une expertise reconnue à l'échelle nationale dans ce domaine d'activité. La constitution de cette banque permettra de générer les données dont les entreprises et organisations québécoises auront besoin, dans une approche de production écologiquement responsable, pour calculer l'empreinte carbone de leurs produits, services ou technologies.

#### 9. INNOVATION TECHNOLOGIQUE

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES SONT AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE VERTE. AFIN D'EN FAVORISER L'ESSOR AU QUÉBEC, PLUSIEURS INITIATIVES ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES.

Recherche et développement appliqués (mesure 20)

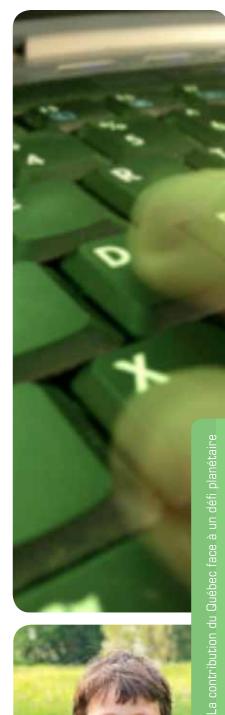
Depuis le lancement de ce volet par le MDEIE en mars 2009, des engagements de près de 16 M\$ ont permis de financer la mise en œuvre d'environ 40 projets de recherche. Rappelons que ce volet consiste à favoriser, d'une part, la recherche et l'innovation et, d'autre part, la valorisation et le transfert dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques.

#### Projet de recherche visant à réduire les émissions de GES

Dans le cadre de cette mesure, un soutien financier de 5 M\$ a été accordé à deux organismes québécois voués à la promotion et au renforcement de l'innovation au Québec : le Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec (CRIAQ) et PROMPT-Québec. Ainsi, le CRIAQ bénéficie d'une subvention de 3 M\$ pour le financement de projets liés aux besoins de l'industrie aérospatiale alors que PROMPT-Québec obtient 2 M\$ pour le financement de ses activités d'animation et de ses projets de recherche qu'il prévoit réaliser au cours des quatre prochaines années.

#### Séguestration géologique du carbone (mesure 20)

La Chaire de recherche sur la séquestration géologique du dioxyde de carbone  $(CO_2)$  a été créée, en septembre 2008, à l'Institut national de la recherche scientifique, Centre Eau Terre Environnement (INRS-ETE). Subventionnés à hauteur de 5 M\$ par le MDDEP, les travaux de cette chaire contribuent notamment à améliorer l'expertise québécoise dans le domaine de la séquestration géologique du carbone, à évaluer la capacité de stockage du  $CO_2$  des réservoirs géologiques du Québec et à tester quelques sites afin d'évaluer leur potentiel de rétention du  $CO_3$ .





# Poursuite des travaux de la Chaire de recherche sur la séquestration géologique du CO<sub>2</sub>

Au cours de la dernière année, la Chaire a poursuivi ses travaux sur la caractérisation des réservoirs connus au Québec et sur l'intégration des capacités de stockage dans le Carbon Sequestration Atlas of the United States and Canada.

#### Programme Technoclimat (mesure 20)

Depuis le lancement de ce programme par l'AEE en 2008, 29 M\$ ont été engagés pour le financement de 17 projets. Ce programme finance des projets visant la démonstration de technologies et de procédés innovateurs présentant un bon potentiel de réduction d'émissions de GES au Québec.

# Conversion au propane de véhicules à essence

Une subvention de 390 000 \$ permettra à l'entreprise Budget Propane 98 inc. de convertir des véhicules à essence afin qu'ils puissent utiliser du propane comme carburant, ce qui réduira les émissions de GES dans les transports. Environ 40 véhicules seront convertis dans 3 flottes au Québec (Aéroport Montréal-Trudeau, Réfrigération Frigo-Pro et Ville de Salaberry-de-Valleyfield).

# Financement de projets pilotes utilisant l'énergie solaire (mesure 20)

Dans le cadre du discours sur le budget de mars 2011, une somme de 7 M\$ a été rendue disponible pour la réalisation d'un programme de projets pilotes utilisant l'énergie solaire. Financé dans le cadre de la mesure 20, ce programme visera essentiellement l'installation d'équipements solaires thermiques dans les secteurs commercial, industriel et institutionnel, ce qui permettra des réductions substantielles de GES. Le programme devrait être lancé au cours de l'automne 2011.

# Développement des véhicules électriques au Québec (mesure 20)

Le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques (PAVE) a été rendu public en avril 2011 et comprend des mesures visant à réduire les émissions de GES dans le secteur des transports individuels, collectifs et des marchandises par le développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Afin de diminuer les émissions de GES dans ce secteur, un financement de 250 M\$ a été attribué. Une partie des mesures issues du PAVE sera financée dans le cadre de la mesure 20 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques.

## Financement d'une usine de batteries à Boucherville

En mars 2011, le gouvernement du Québec annonçait une aide financière de 16 M\$, dont 8,5 M\$ proviendront du Fonds vert, à Bathium Canada inc. L'entreprise investira 176 M\$ dans ses installations de Boucherville pour développer et fabriquer la pile au Lithium Métal Polymère (LMP®), qui sera entre autres utilisée pour alimenter de futurs véhicules électriques.



Comme cela a été annoncé lors du dernier budget, le crédit d'impôt applicable à l'achat d'un véhicule automobile neuf écoénergétique (voir la section « Transports–initiatives qui s'ajoutent au PACC ») sera converti, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, en rabais à l'achat d'un tel véhicule. Financé en partie par le Fonds vert, ce programme, sous la responsabilité du MRNF, offrira une aide financière pouvant aller jusqu'à 8 000 \$ pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable. Un financement sera également disponible pour l'achat ou l'installation de bornes de recharge à domicile.

Également, le gouvernement du Québec, en collaboration avec les municipalités et des partenaires privés, annoncera des appels d'offres au cours de la prochaine année en vue d'acquérir au moins 400 véhicules électriques.

En outre, une campagne de sensibilisation et de promotion concernant les véhicules électriques et visant les citoyens, les municipalités, les gestionnaires de parcs de stationnement et les propriétaires de flottes de véhicules sera mise en œuvre conjointement par le MDDEP et le MRNF au cours des prochaines années.

#### Initiatives qui s'ajoutent au PACC

#### Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation

En juin 2010, la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation a été mise à jour et couvre maintenant la période 2010-2013. Cette stratégie représentera, à terme, des investissements de plus de 1,16 milliard de dollars et comprend le financement de projets mobilisateurs, tels que le développement de prototypes d'autobus urbains à motorisation entièrement électrique.



# Photo: Service des communications, © Le Québec en images, CCDMD

# 10. ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

MALGRÉ TOUS LES EFFORTS DÉPLOYÉS POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES, CERTAINS IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ SONT INÉVITABLES. DANS CETTE PERSPECTIVE, SIX MESURES ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PACC AFIN D'ATTÉNUER LES EFFETS NÉGATIFS PRÉVUS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE DÉVELOPPER LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À CEUX-CI.

#### Santé publique (mesure 21)

Pour le financement de la centaine de projets prévus à cette mesure, un montant de 30 M\$ sera dépensé par le MSSS d'ici la fin du PACC. Ainsi, l'appel de propositions visant les projets d'aménagement régionaux réduisant le phénomène des îlots de chaleur urbain sur les populations à risque permettra la réalisation de 27 projets d'ici la fin de 2012, ce qui représente des engagements de 3,6 M\$.

#### Financement d'un projet de lutte contre les îlots de chaleur

Une somme de 174 000 \$ a été accordée au Comité ZIP du Haut Saint-Laurent pour le projet Parc École Quartier Champlain visant à lutter contre les îlots de chaleur à Salaberry-de-Valleyfield. Ce projet permettra notamment l'aménagement du parc de l'école primaire Sacré-Cœur, incluant la réduction de surfaces asphaltées, la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes de même que la végétalisation de trois murs de l'école.

Des projets pilotes seront également réalisés dans quatre établissements du réseau de la santé afin d'améliorer le confort des résidents par la réduction des gains de chaleur sur les façades, notamment grâce à la modification de la fenestration ou à l'ajout de mécanismes de contrôle du rayonnement solaire.



#### Sécurité publique (mesure 21)

Afin de prévenir et d'atténuer certains impacts des changements climatiques, telle l'érosion du littoral marin qui touchent les collectivités vulnérables, le ministère de la Sécurité publique (MSP) bénéficie d'un montant de 4 M\$. Cette somme permettra d'améliorer les connaissances concernant les côtes du fleuve et du golfe Saint-Laurent et d'acquérir une meilleure compréhension des phénomènes qui les affectent.

# Consolidation des réseaux de surveillance du climat et de la qualité de l'air (mesure 22)

À ce jour, 171 stations du réseau climatologique ont été modernisées grâce à des investissements de 5,2 M\$. Également, le processus d'homogénéisation des données de température, qui permettra d'en évaluer les tendances, a été complété à 90 %. Le MDDEP est responsable de la mise en œuvre de ces travaux.

Également, le progiciel de gestion des données relatives à la qualité de l'air sera bientôt implanté dans les stations prévues à cette fin. La rénovation de 15 stations de surveillance de la qualité de l'air permet désormais d'assurer la pérennité du programme de surveillance actuel et de bonifier la qualité des données qui y sont produites. La réalisation de ces travaux représente des investissements de 8 M\$ par le MDDEP.

# Consolidation du réseau hydrométrique et des réseaux de surveillance des eaux souterraines (mesure 22)

Depuis le lancement du PACC, 52 stations ont été modernisées alors que 10 autres ont été remises en opération dans le Grand Nord. Dix nouvelles stations ont également été mises en place, notamment sur les bassins versants non instrumentés jugés prioritaires dans le cadre de la Politique nationale de l'eau. Plus de 4,6 M\$ ont été engagés jusqu'à maintenant pour la réalisation de ces travaux par le MDDEP.

En outre, des investissements de 1 M\$ ont permis, jusqu'à présent, de mettre en place 152 stations piézométriques. Ces stations font partie d'un réseau qui vise, à terme, l'installation de 240 stations qui permettront d'observer l'impact des changements climatiques sur les eaux souterraines.

# Adaptation des infrastructures de transport (mesure 23)

Depuis le lancement du PACC, plusieurs projets de recherche visant à évaluer la vulnérabilité des infrastructures de transport au Nunavik, à déterminer les mesures d'adaptation potentielles ainsi qu'à expérimenter des techniques d'adaptation ont été mis de l'avant. À ce jour, un montant de 3,3 M\$ a été engagé pour la réalisation de ces travaux de recherche.

Des recherches sont également menées sur la vulnérabilité des infrastructures routières et sur leur adaptation dans les régions du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent et totalisent des engagements de 2,3 M\$.

#### Modélisation du régime des vagues

Afin d'adapter les infrastructures côtières au contexte des changements climatiques, une modélisation du régime des vagues du golfe et de l'estuaire du Saint-Laurent est présentement en cours. Une aide financière de 338 000 \$ a été accordée pour la réalisation de ce projet de recherche.

#### Vulnérabilité des forêts (mesure 24)

L'étude relevant du MRNF et portant sur la vulnérabilité des forêts et du secteur forestier aux changements climatiques a débuté en 2007. Les travaux réalisés jusqu'à maintenant ont permis d'élaborer des cartes de répartition potentielle pour 139 espèces d'arbres du Québec et de l'est des États-Unis pour 2050 et 2080 ainsi que des modèles de déplacement des semences destinés à guider le reboisement dans le contexte d'un climat en évolution. Les facteurs climatiques qui influencent la croissance des arbres et la réaction des sols forestiers au réchauffement du climat sont également étudiés. À terme, les travaux réalisés dans le cadre de cette mesure représenteront des investissements de 6 M\$.

# Atlas de scénarios climatiques pour la forêt québécoise

Dans le cadre de la réalisation de cette mesure, un atlas de scénarios climatiques pour la forêt québécoise a été publié en mars 2011. Cet atlas est disponible sur les sites Web du MRNF et d'Ouranos.

#### Gestion de l'eau (mesure 25)

Une somme de 1 M\$ permettra au MDDEP de financer la conception et l'application d'outils d'aide à la décision, applicables dans une approche de gestion de l'eau par bassin versant, dans un contexte d'adaptation aux impacts des changements climatiques. Plus particulièrement, cette mesure vise la création d'une plateforme de modélisation hydrologique.

# Amélioration de la gestion du réseau de la qualité de l'air (mesure 25)

Étant donné que les changements climatiques pourraient causer une augmentation des épisodes de smog, les efforts seront accentués au cours des prochaines années en ce qui a trait à l'assainissement de l'air. À cet effet, le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère a été adopté en juin 2011. Ce règlement est une refonte du Règlement sur la qualité de l'atmosphère et comporte des modifications significatives par l'introduction de nouvelles normes et par le resserrement de celles existantes. Également, 12 programmes de contrôle réglementaire de conformité des émissions atmosphériques ont été réalisés, entre autres, dans les secteurs industriels des pâtes et papiers, des alumineries et des mines. Soulignons qu'une politique de gestion de la qualité de l'atmosphère au Québec est en élaboration au MDDEP et elle sera cohérente avec le Système de gestion de la qualité de l'air, lui-même en cours de développement au sein du Conseil canadien des ministres de l'Environnement.



## Soutien financier à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

En vue d'assurer l'application et la surveillance réglementaire municipale de la qualité de l'atmosphère sur le territoire de l'île de Montréal, un soutien financier de 4,6 M\$ a été accordé à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

#### Soutien à la recherche (mesure 26)

Grâce à une aide financière de 10 M\$ provenant du MDDEP, le consortium Ouranos (consortium de recherche sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques) a financé jusqu'à maintenant 32 projets permettant d'approfondir quatre thématiques (biodiversité et écosystèmes, enjeux municipaux, agriculture et eau) associées à l'adaptation aux impacts des changements climatiques. Soulignons que cette mesure aura permis de bonifier la programmation du volet « Impact–adaptation » de ce consortium.

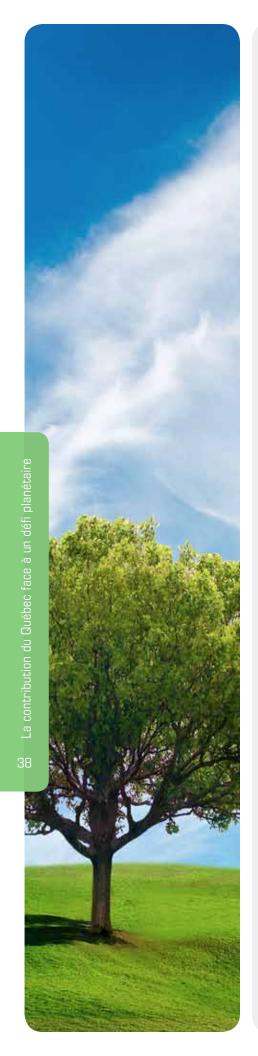
#### Initiatives qui s'ajoutent au PACC

# Cadre de prévention des principaux risques naturels

Le MSP, en collaboration avec le MAMROT, le MDDEP, le MRNF et le MTQ, s'est muni d'un Cadre de prévention des principaux risques naturels en novembre 2006. Doté d'un budget initial de 55 M\$, ce cadre appuie notamment les municipalités qui souhaitent agir de manière préventive face aux principaux risques naturels pour en atténuer les impacts dont certains sont liés aux changements climatiques (érosion côtière accrue, inondations, glissements de terrain, etc.). À ce jour, le cadre a permis de financer d'importants travaux de recherche et de cartographie ainsi que plusieurs projets de prévention de grande envergure (ouvrages et travaux de stabilisation de talus présentant des risques de glissement de terrain, digues de rétention des eaux, enrochements et autres ouvrages de protection contre l'érosion). D'autres projets seront réalisés d'ici le 31 mars 2013.

# Stratégie d'adaptation aux impacts des changements climatiques

Une stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques est en cours d'élaboration au MDDEP, qui travaille en partenariat avec d'autres ministères et organismes. Cette stratégie devrait être rendue publique à l'hiver 2012 et définira les orientations et les priorités dans ce domaine pour les années 2012 à 2020.



# 11. REDDITION DE COMPTES DU PLAN D'ACTION 2006-2012 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Selon les plus récentes données du Rapport national d'inventaire d'Environnement Canada, le niveau des émissions de GES au Québec se situait en 2009 à près de 2 % sous le niveau de 1990. Il s'agit d'une réduction de près de 9 % entre 2004 et 2009, permettant ainsi au Québec de se rapprocher de la cible de 6 % sous le niveau de 1990, telle qu'établie dans le cadre de la politique en matière de lutte contre les changements climatiques.

Le bilan constitue un outil de reddition de comptes démontrant la contribution indéniable des différentes actions du PACC sur les résultats observés dans l'inventaire. Pour la réalisation du 5° bilan, le MDDEP a développé différents instruments de suivi afin de mettre en lumière les réduction des émissions de GES associées à la mise en place de mesures découlant de la baisse de la consommation de carburants et de combustibles, du captage ou de la valorisation des biogaz, de la valorisation de la biomasse, de l'adoption de meilleures pratiques agricoles ou dans certains cas de la mise en place de projets de sensibilisation. Le bilan actuel fait état des résultats eu égard à ces indicateurs.

Les autres mesures qui touchent de façon plus générale à la sensibilisation du public, à l'innovation technologique, à la formation et au développement de l'expertise, à la réglementation ainsi qu'à la recherche contribuent certes à l'excellent bilan que l'on observe au Québec, qui est par ailleurs la province canadienne où l'on observe le plus bas taux d'émissions de GES per capita (10,4 tonnes éq. CO<sub>2</sub>), mais il n'a pas été possible pour ces mesures lors de cet exercice, de rendre compte des résultats sur la base des émissions de GES réduites. Il ne fait toutefois aucun doute que ces mesures ont un effet structurant et contribuent à l'atteinte des objectifs du Québec. Dans certains cas, une méthodologie plus poussée permettra de dégager des résultats ultérieurs en matière de réductions d'émissions alors que dans les autres, des indicateurs de résultats alternatifs devront être développés.

CE CINQUIÈME BILAN PERMET DE CONSTATER QUE LA MISE EN ŒUVRE DE TOUTES LES MESURES EST BIEN AMORCÉE. PLUS DE 2 000 PROJETS ISSUS DES 19 PROGRAMMES D'AIDE OFFERTS PAR LE PACC SERONT FINANCÉS, CE QUI REPRÉSENTE DES ENGAGEMENTS DE PLUS DE 975 M\$. AINSI. LES EFFORTS DÉPLOYÉS POUR METTRE EN ŒUVRE LE PLAN D'ACTION 2006-2012 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE MÊME QUE LES DIVERSES AUTRES INITIATIVES ANNONCÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE, TÉMOIGNENT DU DYNAMISME ET DE LA VOLONTÉ DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À L'ÉGARD DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE VERTE ET PROSPÈRE. CE BILAN PERMET UNE FOIS DE PLUS DE DÉMONTRER L'ENGAGEMENT DU QUÉBEC À ENTREPRENDRE DES ACTIONS CONCRÈTES ET CONCLUANTES AFIN DE RÉDUIRE DE FACON IMPORTANTE SES ÉMISSIONS DE GES ET DE SE DOTER DE MOYENS D'ADAPTATION AUX IMPACTS ACTUELS ET PRÉVUS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.

AU COURS DE LA PROCHAINE ANNÉE, LE GOUVERNEMENT POURSUIVRA SES EFFORTS DANS CE DOMAINE, NOTAMMENT AVEC L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2013-2020 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. CE PLAN D'ACTION COMPRENDRA DES MESURES QUI VISERONT L'ATTEINTE DE LA CIBLE FIXÉE, SOIT UNE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DE 20 % SOUS LE NIVEAU DE 1990 EN 2020.

### CONCLUSION



